

La Lettre du SAGE VIE et JAUNAY

© Claude Skalski

N°19
2017

Informations sur le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux** du bassin versant de la Vie et du Jaunay

Édito

De l'action sur le terrain

Dans ce numéro, vous pourrez découvrir une partie des travaux réalisés sur le bassin versant de la Vie et du Jaunay. Nous sommes en effet au cœur de l'action sur le terrain, en lien avec les différents acteurs.

Cette action est rendue possible par la concertation entre les uns et les autres (élus, usagers, services de l'État), l'écoute des besoins, la recherche de solutions adaptées au territoire, l'expertise technique et bien sûr les aides indispensables de nos partenaires financiers : l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional des Pays de la Loire, le Conseil Départemental de la Vendée, sans oublier les collectivités locales concernées par le bassin versant.

Le dispositif mis en place sur le territoire s'appuie sur deux entités qui agissent de concert : la Commission Locale de l'Eau qui met en œuvre le SAGE en coordonnant les programmes d'actions pluriannuels de restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay qui réalise les travaux de restauration des cours d'eau et des marais.

Nous intégrons également dans nos contrats d'autres partenaires : la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Vendée Eau, les collectivités qui souhaitent mettre en œuvre des actions spécifiques et aussi les structures et les exploitations agricoles. Cela permet de démultiplier les moyens dans un objectif commun : celui de retrouver des cours d'eau et des marais de qualité.

Actions collectives et individuelles se croisent et se complètent et nous permettent, ensemble, d'améliorer petit à petit l'état de notre environnement.

Vous découvrirez ainsi les travaux réalisés sur les cours d'eau qui traversent nos communes sans que parfois nous y prêtions attention, la sensibilisation que nous menons pour faire évoluer les comportements durablement, le témoignage d'un agriculteur pour qui agriculture et biodiversité vont de pair et enfin un point sur la cartographie des cours d'eau.

En 2018, nous poursuivons nos actions en essayant toujours de valoriser les initiatives et de sensibiliser à l'importance et à l'intérêt de nos milieux naturels. À l'heure de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), nous vous proposons une exposition sur les cours d'eau. Elle est désormais disponible pour informer les habitants du territoire des actions conduites.

Je vous souhaite une très bonne lecture et une excellente année 2018 !

Jean-Claude MERCERON,
Président de la Commission Locale
de l'Eau Vie et Jaunay,
Ancien Sénateur de la Vendée.



Sommaire

p. 2 & 3 Rétrospective

- Sauvages des rues, belles et rebelles
- Eau et urbanisme

Témoignage

- "Agriculture et biodiversité, source d'équilibre"

p. 4 & 5 Travaux 2017

- Travaux réalisés en 2017 pour la restauration des cours d'eau et des marais

p. 6 Zoom sur...

- La cartographie des cours d'eau



Rétrospective

Exposition

"Sauvages des rues, belles et rebelles" : des rencontres, des découvertes et des initiatives autour de la végétation spontanée dans nos bourgs et nos jardins

"Sauvages des rues, belles et rebelles" s'est poursuivi en 2017 sur 5 communes : Aizenay, Venansault, Saint-Hilaire-de-Riez, Givrand, L'Aiguillon-sur-Vie.

Apprendre à mieux connaître la végétation qui pousse spontanément dans les rues et sentiers de nos communes, mais aussi dans nos jardins, tel est l'un des objectifs du programme «Sauvages des rues, belles et rebelles».

À l'heure du zéro phyto dans les espaces publics et très bientôt chez les particuliers, cette herbe qui pousse spontanément nous questionne, nous interpelle. «Comment faire sans désherbant ? C'était pourtant bien pratique». Pratique peut être... mais polluant pour l'eau, les sols, l'air, la biodiversité et dangereux pour notre santé.

Alors, partons à la découverte du végétal... Qu'est-ce qui pousse dans ma ville et mon jardin ? Ces soi-disant «mauvaises herbes» sont-elles si mauvaises que cela ? Les connaît-on vraiment ?

En mettant en lumière ces belles indésirables, l'exposition «Sauvages des rues, belles et rebelles» nous pousse à la curiosité, à la tolérance, à la découverte de nouvelles pratiques d'entretien, mais aussi à nous réapproprier des savoirs oubliés tels l'utilisation de plantes sauvages médicinales.

Les nombreuses animations ont été l'occasion d'échanges riches et passionnants : visites guidées de l'exposition, balades botaniques, cuisine de plantes sauvages, conférences, animations auprès des scolaires, exposition et concours photo, visite des jardins familiaux, mise en œuvre d'essais de gestion différenciée.

Un grand merci aux élus, agents communaux, associations, écoles, intervenants qui ont adhéré pleinement à ce programme et à tous les curieux de nature, petits et grands ! Un merci également à M. Claude Skalinski, passionné de photographie, pour son exposition complémentaire «Une nature à découvrir...sa flore et sa faune».

Rendez-vous en 2018 pour de nouvelles animations sur les communes de Bellevigny, La Chapelle-Palluau, Saint-Christophe-du-Ligneron et Saint-Etienne-du-Bois.

BILAN CHIFFRÉ 2017 :

- 5 communes
- 50 animations
- 1150 participants
- 800 scolaires sensibilisés



Visite de l'exposition de Claude Skalinski à L'Aiguillon-sur-Vie



Balade guidée à Aizenay



Inauguration de l'exposition et du VERger POTager PArtagé (VERPOPA) à Venansault



Visite des 3 jardins de Nature et Culture à Saint-Hilaire-de-Riez



Balade botanique réunissant élus et agents à Givrand

Eau et urbanisme

Agents, élus, services de l'État, usagers, bureaux d'étude se sont retrouvés à Saint-Christophe-du-Ligneron, pour échanger sur l'eau et l'urbanisme.

Cette journée a réuni une cinquantaine de personnes dont des élus et agents de 21 communes du bassin versant avec pour objectif d'appréhender l'urbanisme sous l'angle de la thématique de l'eau : du Schéma de COhérence Territoriale au Plan Local d'Urbanisme jusqu'à l'opération d'aménagement.

L'après-midi, la commune de Saint-Christophe-du-Ligneron a conduit la visite de différents sites :

- aménagement du centre-bourg intégrant l'accessibilité, le zéro phyto et le fleurissement,
- cimetière entretenu en zéro phyto,
- complexe sportif avec la mise en place d'un bassin de récupération des eaux pluviales de toiture pour l'arrosage du terrain de sports.



Visite de l'aménagement du centre-bourg de Saint-Christophe-du-Ligneron



Bassin de récupération des eaux pluviales pour l'arrosage du terrain de sports

Témoignage

Agriculture et biodiversité, source d'équilibre, Jean-Marc AUBRET, agriculteur à La Genétouze

La journée technique agricole du Contrat Territorial Vie et Jaunay s'est déroulée en 2017 chez Jean-Marc AUBRET, exploitant de 65 ha sur la commune de La Genétouze.

Elle avait pour objectif de montrer comment l'agriculture et la biodiversité pouvaient être compatibles et source d'équilibre. Cette animation était proposée par le SAGE en partenariat avec Vendée Eau, la Chambre d'agriculture de la Vendée et le GEDA local. 40 techniciens agricoles et exploitants y ont participé.

Le lendemain, l'exploitation organisait, avec l'appui des partenaires, une matinée portes ouvertes à laquelle les habitants de La Genétouze ont répondu en nombre, visite de la miellerie en appui !

Jean-Marc, quel est votre parcours en tant qu'exploitant ?

Jusqu'à fin 2006, j'étais en GAEC avec mon frère en production laitière conventionnelle, axée sur le pâturage. On avait déjà replanté 1,5 km de haies qui sont belles aujourd'hui. Je suis ensuite parti pendant 10 ans à l'extérieur car le développement de l'habitat (de la commune de La Genétouze) a fait qu'une vingtaine d'hectares disparaissait, dont le siège d'exploitation.

En 2015, mon frère partant à la retraite, je suis revenu sur l'exploitation.

La conversion bio, c'était une évidence. La production bovine semblait difficile vu la superficie et le fait que l'habitat coupe l'exploitation en deux. L'idée qui me tenait à cœur, c'était aussi de replanter et d'avoir un **atelier de production de miel**.

De fil en aiguille, le projet s'est concrétisé autour de l'articulation entre conversion bio, plantation d'arbres et les abeilles.

L'agroforesterie permet l'apport de nourriture aux abeilles et de **matière organique au sol**. On a fait le choix d'implanter une vingtaine d'essences différentes en mettant par exemple beaucoup d'acacia, arbre très mellifère et qui en plus capte l'azote de l'air et la restitue au sol (car en bio on n'utilise pas d'engrais chimiques). L'autre intérêt de l'agroforesterie est que tous les 26 m

on a une bande enherbée non cultivée qui sert de gîte pour les auxiliaires de culture (carabes, araignées...).

Pour les cultures, on a ensemencé quasiment toute l'exploitation en trèfle et en phacélie, pour les abeilles mais aussi pour que les sols se reposent pendant 2 ans et retrouvent une vie microbienne, dans la perspective de la mise en place de cultures sans labour.

L'idée était donc de trouver une symbiose entre les arbres,

les abeilles et les cultures. On peut d'ores et déjà dire que ça fonctionne, on a par exemple très vite retrouvé les **auxiliaires de culture** et on est même un peu surpris de la vitesse à laquelle ça revient. Cette année, on n'a pratiquement pas eu besoin de nourrir les abeilles avant l'hiver.

Est-ce que le système basé sur l'agroforesterie peut être transposable à d'autres exploitations ?

Je suis certain qu'elle peut être un vrai plus pour les exploitations en polyculture-élevage qui peuvent ainsi faire pâturer les lignes de plantations par les animaux. On voit aussi que sur les parcours volailliers, on s'y intéresse de plus en plus car on prend conscience de l'intérêt des parcelles arborées. Il faut quand même rappeler que l'agroforesterie apporte 40 % de production de biomasse en plus ! Et pour ceux qui font de la conversion bio, c'est un atout supplémentaire.

Quelles autres actions avez-vous mises en place ?

On a mis en place la **gestion programmée des haies avec le SAGE et la Chambre d'agriculture**. Le plan de gestion porte sur les 9 km de haies existantes et il a préconisé la plantation de 4 km de haies, ce qui représente un maillage de 135 ml/ha. Cela nous a permis de faire un inventaire avec un conseiller, d'avoir une gestion programmée sur le long terme et d'établir des



Cultures de phacélie



Vérification des ruches

priorités d'intervention. On connaît ainsi à l'avance là où l'on doit intervenir et la destination du bois que l'on va couper. On voudrait montrer que la haie, en dehors de l'abri pour la biodiversité, c'est aussi une production d'énergie (bois bûches) et de biomasse qui peut être valorisée sur les parcelles (par déchiquetage des branches coupées ou réalisation de compost). On a aussi **recréé 6 mares** avec Vendée Eau en bordure de parcelles pour qu'elles ne gênent pas l'exploitation des terres. Pour les implanter, on s'est rapproché de l'endroit où elles existaient autrefois !

Quels sont les leviers et les difficultés ?

Les groupes de réflexion et d'échanges avec d'autres agriculteurs représentent vraiment un plus. L'exploitation fait partie de deux groupes TCS (Techniques Culturelles Simplifiées) : un groupe local en conventionnel avec le GEDA et un autre groupe en bio co-animé par le GAB et la Chambre d'agriculture à l'échelle départementale. On commence à réfléchir aussi à du matériel commun. **Les TCS bio sont un système assez novateur sur le secteur, on a donc besoin de partager nos expériences.** On voit aussi que localement les pratiques évoluent, on voit moins de labour et plus de semis direct en essais sur des parcelles.

L'intérêt des TCS réside dans la **conservation des sols**, on a vu la différence sur la richesse des sols en vers de terre. La dernière pluie de 20 mm a permis aussi de voir que l'eau s'infiltrait rapidement. Les parcelles sont beaucoup plus saines au final, on peut plus aisément entrer dedans.

Cernant les difficultés, c'est plutôt **le manque de matériel spécifique pour les TCS et la maîtrise des cultures**.

La conversion bio nous a amené à désherber manuellement par exemple les inflorescences de rumex, ce qui représente du temps. C'est une transition, on voit déjà que c'est mieux que c'était au départ. Sinon comme les parcelles étaient drainées à l'origine, même si on a fait attention aux collecteurs, des drains pourront se boucher mais ça pourra se compenser à terme par le drainage naturel des arbres.

Des projets ?

On part maintenant sur la mise en place de cultures comme le blé tendre, grand épeautre, blé dur et trèfle semence. Au printemps nous planterons du maïs et du tournesol et, à l'automne prochain, du colza. L'idée est toujours de continuer à fournir de la nourriture aux abeilles en privilégiant les **associations de plantes** (blé et trèfle d'Alexandrie, lequel va capter l'azote de l'air et l'apporter au blé). On est vigilant sur les intercultures, par exemple la phacélie fonctionne bien : elle est nectarifère, couvre bien le sol et apporte de la masse végétale.

Et puis Mathilde et Freddie sont en **projet d'installation sur l'exploitation**. L'idée est d'aller chercher de la **valeur ajoutée en transformant et valorisant toutes les productions** (en farine de blé, de sarrasin, pâtes alimentaires, huile de colza, de tournesol). La production et le conditionnement se feront sur place et la commercialisation en circuit court avec une part de vente à la ferme pour privilégier le contact avec les consommateurs. Les process de transformation privilégieront la qualité du produit pour que la démarche qualité mise en place sur l'exploitation se poursuivre jusqu'au produit final.

Je suis satisfait car ça me permet de transmettre mon exploitation comme je l'avais pensé initialement. C'est une exploitation qui se pérennise et qui continue dans le même esprit !



Plantation de lignes d'arbres tous les 26 m à travers les cultures

Dossier en images

Les travaux réalisés en 2017 pour la restauration des cours d'eau et des marais

Ces travaux sont menés dans le cadre des contrats de mise en œuvre du SAGE : le Contrat Territorial, signé avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le Département de la Vendée, et le Contrat Régional de Bassin Versant, signé avec la Région des Pays de la Loire.

Ces contrats, coordonnés par la Commission Locale de l'Eau, permettent de programmer les actions sur plusieurs années et de bénéficier de subventions pour restaurer le bon état des cours d'eau et des marais.

En 2017, les travaux ont été portés par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, qui a la compétence sur les cours d'eau et marais d'intérêt collectif inscrits dans une Déclaration d'Intérêt Général (DIG), mais aussi par d'autres maîtres d'ouvrage (communes d'Aizenay, de Saint-Hilaire-de-Riez et Communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie), pour des travaux d'intérêt plus local.

Restauration des marais



1
Marais de Baisse, de Soullans et de Saint-Hilaire-de-Riez
Curage des fossés de marais d'intérêt collectif (3,8 km)



2
Marais du Jaunay et du Gué Gorand
Arrachage manuel des plantes aquatiques exotiques envahissantes (20 km – 61 m³ d'herbiers arrachés)

Le Syndicat Mixte poursuit chaque année le **piégeage des rongeurs aquatiques nuisibles**, ragondins et rats musqués, sur le secteur aval. Un agent est chargé du piégeage et de la coordination d'un réseau de 72 piégeurs bénévoles.

Des actions de lutte contre les plantes exotiques envahissantes ont également été menées par la Communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Jussie sur le lac du Gué Gorand) et la commune de Saint-Hilaire-de-Riez (Baccharis et Herbe de la pampa dans les marais salés).

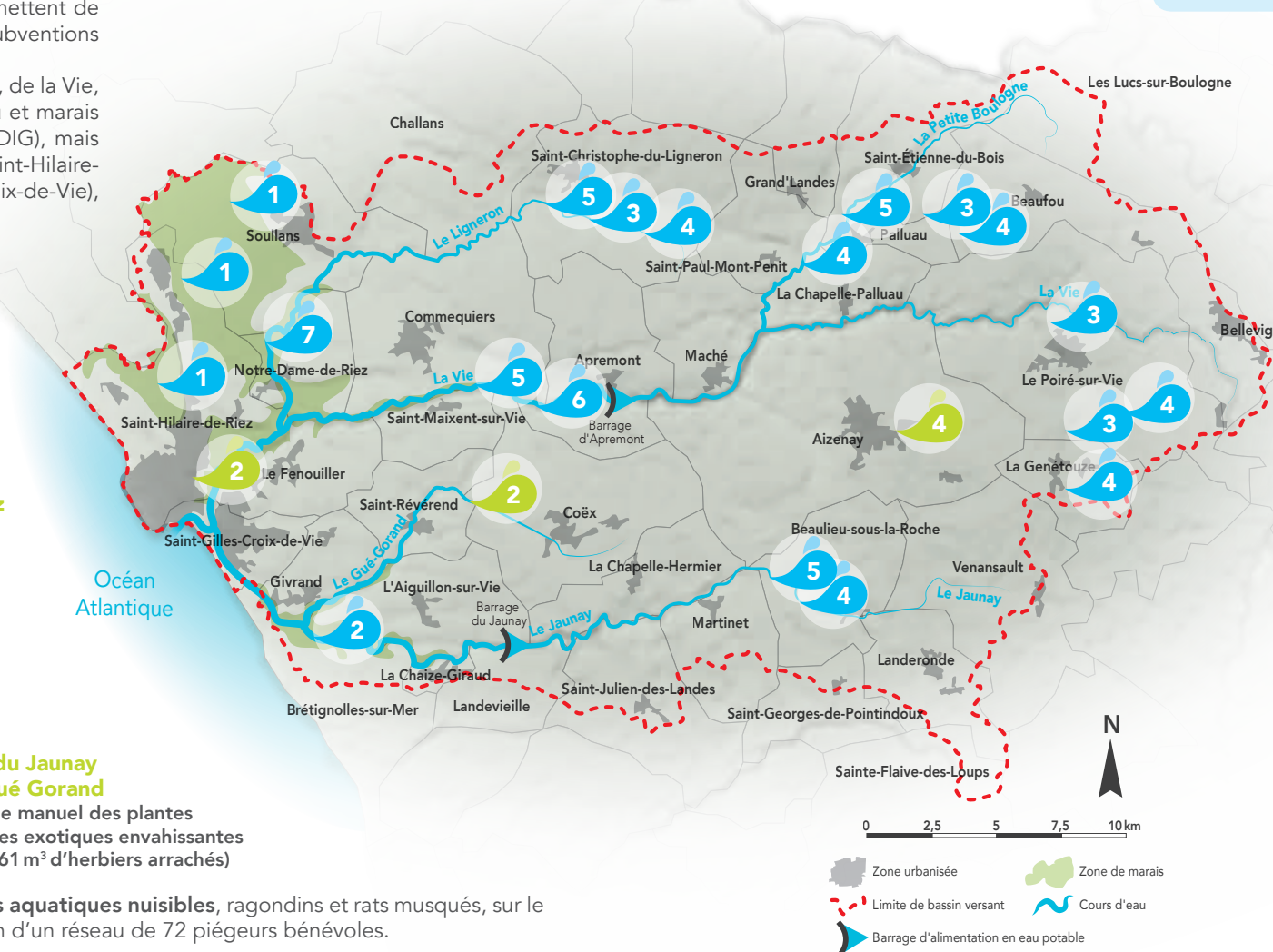
Sur l'ensemble du bassin versant : Aménagement d'abreuvoirs, pose de clôtures et passages à gué



Pose de clôtures (7,4 km) et aménagements d'abreuvoirs (84)
28 exploitations volontaires ou propriétaires se sont équipés de dispositifs d'abreuvement et/ou de clôtures permettant de protéger les berges et de sécuriser l'approvisionnement en eau des troupeaux. Le reste à charge (20%) est financé par l'exploitant ou le propriétaire.



Aménagement de passages à gué
15 passages à gué ont été aménagés afin de permettre un franchissement respectueux du cours d'eau. Le reste à charge (20%) est financé par l'exploitant ou le propriétaire.



Qui réalise ces travaux ?

Picto bleu :

Travaux réalisés par



Picto vert : Travaux réalisés par d'autres maîtres d'ouvrage

Restauration de la ripisylve



Le Jaunay, du Lutron au bourg de Beaulieu-sous-la-Roche (photo ci-contre)
La Petite Boulogne, de la Bonnetière au lac d'Apremont
La Vie, de l'Ondière à Dolbeau
Le Ligneron, de la Boivinière à la Grande Benetière
Restauration de la végétation des berges (20,6 km)

Plantation et restauration de berges



La Vie à Gourgeau
Plantation le long du cours d'eau



Le Ligneron à Notre-Dame-de-Riez
Restauration de berges par adoucissement et plantation d'hélophytes

Renaturation de cours d'eau

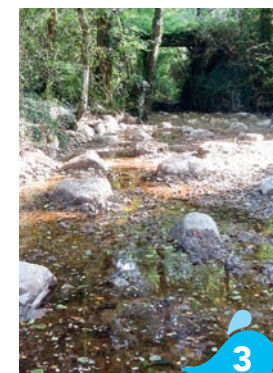


Le Noiron à Aizenay
parc des Engoulevents
Travaux réalisés par la commune d'Aizenay



Le Ruth à la Pampinière
Le Ligneron à la Bironnière (photo ci-dessus)
La Naulière à l'Auspierre
Le Roc à la Genétouze
La Petite Boulogne en aval de Palluau
Le Jaunay en aval de Beaulieu-sous-la Roche
6 sites renaturés (5,3 km)

Restauration de la continuité écologique



Seuil de la Pampinière et batardeau de Carpe-Frite sur le Ruth
2 démantèlements d'ouvrages sur cours d'eau

La Naulière à Beaufou sur 4 sites (photo ci-contre)
Le Roc à la Genétouze
Le Ligneron à Saint-Christophe-du-Ligneron
6 sites restaurés pour faciliter la circulation des poissons par recharge en granulats

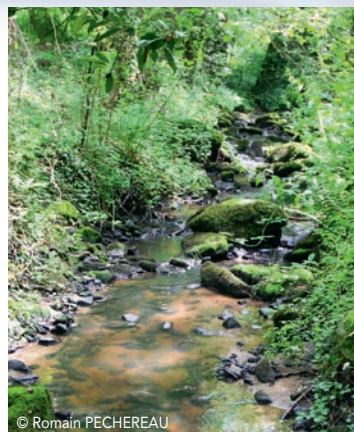
Zoom sur...

La cartographie des cours d'eau

Afin de mieux connaître le réseau hydrographique qui doit être défini comme cours d'eau, le Ministère de l'Environnement a demandé de procéder à la cartographie des écoulements sur le territoire national au titre de la police de l'eau (aménagement, travaux).

Il a donc été demandé aux Directions Départementales des Territoires de se lancer dans la démarche. Pour accélérer la procédure, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Vendée a proposé aux SAGE qui le souhaitent de réaliser la cartographie sur leur territoire (hors zone de marais). Ainsi, le SAGE Vie et Jaunay vient en appui des services de l'État pour procéder à cette cartographie sur son bassin versant.

La procédure mise en place par la CLE Vie et Jaunay et la DDTM de la Vendée est la suivante :



© Romain PECHEREAU

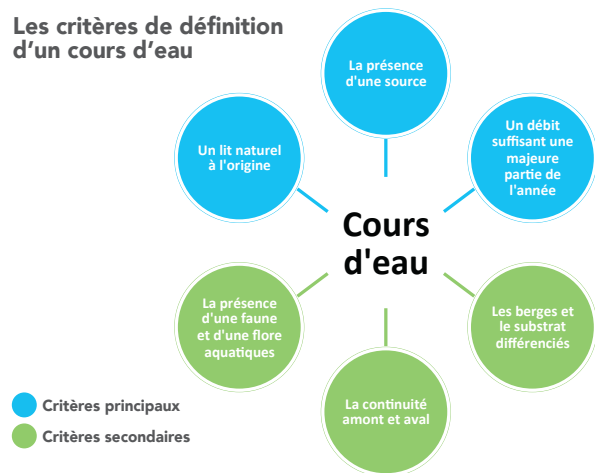
Pour cela, le SAGE Vie et Jaunay a d'abord réalisé un inventaire cartographique en se basant sur des cartes anciennes et sur des études existantes. Tous les tronçons ont été étudiés et regroupés en un atlas distribué à chaque commune.

Grâce à cet atlas, chaque membre du groupe de travail (composé d'élus, d'agriculteurs, de représentants d'associations de protection de la nature, de la pêche) peut donner son avis sur les écoulements. Si le groupe est unanime sur la nature d'un écoulement, il sera classé comme tel. Sinon, l'expertise aura lieu sur le terrain avec le groupe de travail, sous l'égide de la DDTM de la Vendée.

Comment définir un cours d'eau ?

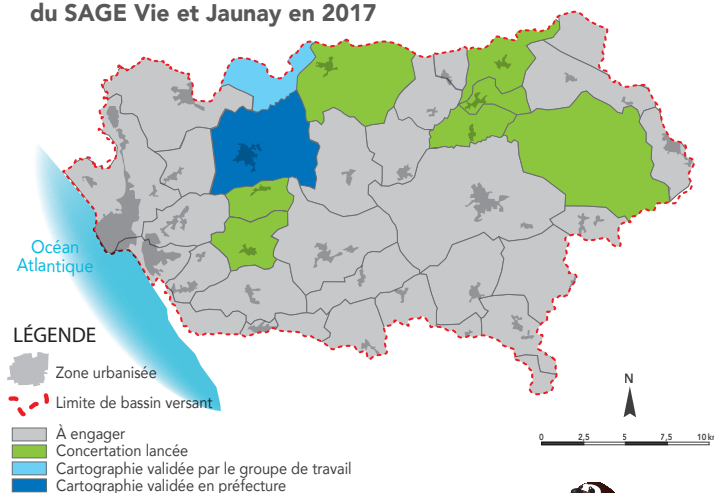
La loi définit un cours d'eau comme un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année. L'écoulement peut ne pas être permanent compte tenu des conditions hydrologiques et géologiques locales. Un cours d'eau se caractérise par trois critères principaux qui, en cas d'absence, sont complétés par trois critères secondaires.

Les critères de définition d'un cours d'eau



En 2017, 9 communes se sont engagées dans la démarche dont Challans et Commequiers qui ont terminé leur cartographie. L'objectif du SAGE est d'engager les 28 autres communes du territoire dans la démarche en 2018. Les communes intéressées pour démarrer la démarche peuvent contacter le SAGE.

Avancement de la cartographie des cours d'eau sur le bassin versant du SAGE Vie et Jaunay en 2017



Le Dico du SAGE

CLE : Commission Locale de l'Eau.
CRBV : Contrat Régional de Bassin Versant.
CT : Contrat Territorial.

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.
SMMVLJ : Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.



Document réalisé avec le concours financier de :



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Vie et du Jaunay, Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
 ZAE du Soleil Levant - 2, impasse de l'Aurore - 85800 GIVRAND
 Tél. : 02 51 54 28 18 - Fax : 02 28 10 95 48 - www.vie-jaunay.com
 Directeur de la publication : Jean-Claude MERCERON, Président de la CLE
 Contact : Anne PAPIN - Tél. : 02 28 10 94 37
 Mail : sage.viejaunay@wanadoo.fr
 Rédaction : Groupe communication du SAGE
 Crédits photos : Claude SKALINSKI, SMMVLJ.
 Mise en page : Les pieds sur terre... (85) - Impression : Imprimerie Belz (85).

